

**REPUBLIQUE FRANCAIRE
ARDECHE**

COMMUNE DE

07590 ST ETIENNE DE LUGDARES

Séance du 26 juin 2020 à 20 heures 30

Le 26 juin 2020 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT :

Étaient :

- Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Monsieur TEYSSIER Dominique, Madame FALGON Élisabeth, Madame Nadège BARE, Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Sébastien DU RHONE, Monsieur Thierry JOUVE, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Benjamin SUBLIME, Monsieur Gaëtan TERME
- Absents : Néant
- Excusés : Néant
- Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

Avant l'étude des points prévus à l'ordre du jour, il a été rectifié des oublis ou erreurs faites lors de la désignation des membres de certaines commissions décidés lors du Conseil du 03/06/2020.

Ainsi : - Un élu est sureffectif dans la commission des travaux : Mr Sébastien DU RHONE se retire,
- Un élu est manquant à la commission d'appel d'offres : Mr Sébastien DU RHONE volontaire a en faire partie s'y rajoute.

1) Vote des taux :

Malgré la disparition dès 2021 de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le conseil vote à l'unanimité le maintien des taux à 0,51% pour l'année à venir.

La commission des impôts directs a été présentée, et approuvée à l'unanimité

2) Désignation du nombre des membres au C.C.A.S. Et nomination de ceux-ci :

Suivant travail effectué les années passées, il a été décidé de maintenir le nombre des membres à 6 élus.

En tenant compte des règlements et interdictions de siéger pour certains élus en rapport avec leur profession, les élus suivants ont été désignés : Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur DU RHONE Sébastien, Monsieur JOUVE Thierry, Monsieur MICHEL Grégory, Monsieur SUBLIME Benjamin, Monsieur TEYSSIER Dominique.

A ceux-ci s'ajouter d'autorité Madame le Maire.

3) Étude de restructuration du pôle administratif avec l'agence postale, la M.S.A.P., l'E.V.S.

L'étude de ce travail a été opérée par Mme SAINT HILARY qui nous en a fait la présentation.

En préambule, cette intervenante nous a présenté le fonctionnement d'une collectivité territoriale, les caractéristiques de la commune dont ses établissements, équipements, services qui sont nombreux eu égard à la taille de notre commune.

Elle suggère que le travail des secrétaires soit mieux défini, et ainsi qu'il soit scindé en deux pôles :

- Le pôle comptable administratif qui comprendrait tous les actes liés à la régie, la gestion des carrières des personnels, les contrats et leurs suivis, les conventions, le suivi des subventions et le S.P.I.C.

- Le pôle accueil qui comprendrait l'accueil des personnes, l'état civil, le recensement, le cimetière, l'eau et l'assainissement, le cadastre, la gestion du courrier.

- A ce dernier pôle s'ajouterait l'accueil à l'Agence Postale Communale et à la M.S.A.P. créant ainsi un plein temps assuré par le même personnel.

Des retours d'expérience des communes présentant de tels services, il ressort que la M.S.A.P. a une fréquentation faible.

Cette décision pouvant être modulée suivant l'augmentation de la fréquentation qui pourrait se produire.

- En ce qui concerne l'Espace de Vie Sociale, ce service correspondant à un mi-temps est subventionné à 50 % par la C.A.F. Son ouverture serait possible en janvier 2021.

- Il devra être étudié l'embauche d'un personnel pour monter les dossiers complexes tels que les demandes de subvention. Ce personnel pourrait se conjuguer avec le remplacement de la secrétaire devant prendre sa retraite en 2021.

4) Attribution de la prime COVID 19 :

Il a été décidé que cette prime serait destinée aux employés ayant effectivement exercé sur leurs lieux d'emploi. Elles est de nature à remercier les employés ayant poursuivi leurs activités de façon normale.

Un montant de 300€ est décidé à 5 voix, contre 4 voix pour un montant de 150€, et 2 voix pour un montant supérieur aux simples personnels ayant eu un surcroît de travail.

5) Création d'un poste à mi-temps :

Ce point se lie avec l'étude sur l'embauche du personnel dans le cadre de l'E.V.S.

6) Travaux en cours :

- Agence Postale Communale : l'électricien AB SUD Elec a été contacté et doit transmettre son devis pour validation, le mobilier doit être livré mercredi 1er juillet. Il a été proposé par la Poste que nous puissions récupérer le coffre équipant l'agence postale. Ceci est à étudier en rapport aux dimensions de l'objet. Le branchement ADSL doit être effectué par l'Ent. Orange.

L'ouverture est envisagée aux alentours du 15 juillet.

- L'ouverture de la piste forestière de La Chaze :

Le lagon a été ouvert, et une visite de chantier est programmée le vendredi 3 juillet 2020 en matinée.

- Espace de Vie Sociale :

Un questionnaire sera remis aux habitants, avec le bulletin municipal, pour connaître leurs attentes

- Débroussaillage des bords de voies communales :

Une convention annuelle sera signée avec la commune de SAINT ALBAN EN MONTAGNE, pour la mise à disposition de leur employé et de leur matériel s'y rattachant. Les voies concernées ont été

énumérées.

– Réseau bois et chaleur :

Des réparations importantes sont à envisager. Ce vieillissement prématuré de cet équipement pourrait être lié à l'acidité de notre eau, point qui n'avait pas été pris en compte par l'installateur. Il a été soulevé que la garantie décennale puisse être enclenchée.

Dans le cadre du suivi continu du fonctionnement de cet équipement de chaleur, il est suggéré qu'une convention soit signée avec le foyer de vie pour que l'employé « Sylvain » intervienne lors des absences de Mr VALLIERE Jean-Marie seule personne connaissance actuellement le fonctionnement de cet équipement.

7) Questions diverses :

– En rapport à la levée partielle des mesures de protection dans le cadre de la pandémie COVID 19, les réunions de plus de dix personnes sur la voie ou dans les établissements publics sont autorisés à charge à l'organisateur de faire respecter les gestes barrières .

– Deux candidatures spontanées, de Messieurs Loïc MERLE et Pierre-Marie MICHEL, ont été reçues pour palier au remplacement de Mr LAPIERRE Olivier. Mr MERLE est actuellement en activité. Il a donc été décidé d'embaucher Mr MICHEL pour un contrat allant jusqu'à la fin du mois de février 2021.

– Le conseil paroissial a informé la mairie de la venue de l'évêque pour la célébration de la messe le samedi 11 juillet 2020 à 18 heures. Il est décidé que la municipalité offrirait le verre de l'amitié à l'issue de l'office.

– Il a été décidé que l' intervenant musique et danse pour les écoliers soit reconduit dans les conditions tarifaires demandées.

– Dans le cadre de la commission des travaux devant se tenir la semaine prochaine, outre la désignation des voies à reprendre dans le cadre de leurs entretiens, il devra être étudié la demande de pose d'un panneau Voie sans Issue au bas de la montée de Rioufrey, d'une vitre à l'intersection de la route des Hubacs avec la départementale, et d'une demande de lampadaire d'éclairage publique au quartier de la Gazelle.

Avant de lever la séance, Madame le Maire décide que la prochaine réunion du conseil se tiendra le jeudi 10 juillet 2020 à 20 heures 30